

CONTRAT DE SAILLIE ANNÉE 2024

Vendeur	•Nom: SCEA Haras du Sottier •Adresse: 549 Route de Lamure •Code Postal: 69870 •Téléphone: 06 23 37 09 02	Ville: Poule Les Echarmeaux Email: harasduSottier@gmail.com
Acheteur	•Nom: •Adresse: •Code Postal: •Téléphone:	Ville: Email:
Jument	•Nom: •Numéro Sire: •Race: • <input type="checkbox"/> Si pleine, mois du terme: /2024 ou <input type="checkbox"/> jument vide	Taille:
Centre de Mise en Place	•Nom: •Adresse: •Code Postal: •Téléphone:	Ville: Date butoir expédition de semence:

FRAIS TECHNIQUES (Réservation de Saillie) - comprend 3 doses de 8 paillettes + transport +stockage -

TRANSPORT DE LA SEMENCE : Effectué par EUROGEN. La semence sera envoyée au centre de mise en place indiqué ci-dessus. 208.53 € HT soit 220.00 € TTC Par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable ou par virement bancaire pour l'envoi de 3 doses de 8 paillettes.

OU

SI DOSES RETIREES chez EUROGEN ou Insémination effectuée dans les centres partenaires 156.40€ HT soit 165.00TTC.

SOLDE DE LA SAILLIE :

AU 1^{ER} OCTOBRE : 379.15 € HT soit **400.00 € TTC** par chèque, joint au présent contrat, encaissable au 1er octobre si la jument est pleine. Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser ce chèque avant le 1er octobre. C'est à l'Acheteur de faire la preuve de la vacuité de la jument. A partir de cette date, et en l'absence d'un certificat vétérinaire indiquant la vacuité de

OU

AU POULAIN VIVANT : 473.93 € HT soit **500.00 € TTC** encaissé dans les 48 h suivant la naissance en 2025.

Conditions particulières :

Les paillettes non utilisées appartiennent au vendeur. Dès lors les paillettes restantes doivent être renvoyées aux frais de l'acheteur chez **EUROGEN** avant le 30/11/2024. L'acheteur a cependant la possibilité d'utiliser ces paillettes restantes pour d'autres juments la même année, ou de conserver ces paillettes, à ses frais, pour une utilisation l'année suivante; et en informer la SCEA Haras du Sottier.

ACHAT D'UNE CARTE DE SAILLIE : Dans ces deux cas, il sera demandé à l'acheteur de régler la carte de saillie au prix de **331.75 € HT soit 350.00 € TTC** encaissé au 01/10 si jument pleine. et d'adresser par courrier postal un nouveau contrat de saillie par jument. Le ou les documents de déclaration de naissance seront édités après l'encaissement de ce montant et à la réception d'un nouveau contrat.

ACHAT D'UNE DOSE SUPPLEMENTAIRE : (réservé aux éleveurs s'étant déjà acquittés de la réservation de la saillie) **142.18 € H.T soit 150.00 € TTC.**

Fait en 2 exemplaires, le / / . À

Signature Vendeur:

SCEA Haras du Sottier

Signature Acheteur:

"mention lu et approuvé"



CONTRAT DE SAILLIE ANNÉE 2024

Vendeur	•Nom: SCEA Haras du Sottier •Adresse: 549 Route de Lamure •Code Postal: 69870 •Téléphone: 06 23 37 09 02	Ville: Poule Les Echarmeaux Email: harasdusottier@gmail.com
Acheteur	•Nom: •Adresse: •Code Postal: •Téléphone:	Ville: Email:
Jument	•Nom: •Numéro Sire: •Race: • <input type="checkbox"/> Si pleine, mois du terme: /2024 ou <input type="checkbox"/> jument vide	Taille:
Centre de Mise en Place	•Nom: •Adresse: •Code Postal: •Téléphone:	Ville: Date butoir expédition de semence:

FRAIS TECHNIQUES (Réservation de Saillie) - comprend 3 doses de 8 paillettes + transport +stockage -

TRANSPORT DE LA SEMENCE : Effectué par EUROGEN. La semence sera envoyée au centre de mise en place indiqué ci-dessus. 208.53 € HT soit 220.00 € TTC Par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable ou par virement bancaire pour l'envoi de 3 doses de 8 paillettes.

OU

SI DOSES RETIREES chez EUROGEN ou Insémination effectuée dans les centres partenaires 156.40€ HT soit 165.00TTC.

SOLDE DE LA SAILLIE :

AU 1^{ER} OCTOBRE : 379.15 € HT soit **400.00 € TTC** par chèque, joint au présent contrat, encaissable au 1er octobre si la jument est pleine. Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser ce chèque avant le 1er octobre. C'est à l'Acheteur de faire la preuve de la vacuité de la jument. A partir de cette date, et en l'absence d'un certificat vétérinaire indiquant la vacuité de

OU

AU POULAIN VIVANT : 473.93 € HT soit **500.00 € TTC** encaissé dans les 48 h suivant la naissance en 2025.

Conditions particulières :

Les paillettes non utilisées appartiennent au vendeur. Dès lors les paillettes restantes doivent être renvoyées aux frais de l'acheteur chez **EUROGEN** avant le 30/11/2024. L'acheteur a cependant la possibilité d'utiliser ces paillettes restantes pour d'autres juments la même année, ou de conserver ces paillettes, à ses frais, pour une utilisation l'année suivante; et en informer la SCEA Haras du Sottier.

ACHAT D'UNE CARTE DE SAILLIE : Dans ces deux cas, il sera demandé à l'acheteur de régler la carte de saillie au prix de **331.75 € HT soit 350.00 € TTC** encaissé au 01/10 si jument pleine. et d'adresser par courrier postal un nouveau contrat de saillie par jument. Le ou les documents de déclaration de naissance seront édités après l'encaissement de ce montant et à la réception d'un nouveau contrat.

ACHAT D'UNE DOSE SUPPLEMENTAIRE : (réservé aux éleveurs s'étant déjà acquittés de la réservation de la saillie) **142.18 € H.T soit 150.00 € TTC.**

Fait en 2 exemplaires, le / / . À

Signature Vendeur:

SCEA Haras du Sottier

Signature Acheteur:

"mention lu et approuvé"

